

# L'Union européenne dérégule avec prudence

Par **Clément Boileau**

**Sous la pression intense des lobbies industriels, le principe de précaution a été mis à rude épreuve au nom de la compétitivité. Analyse.**

«Attention aux produits cosmétiques contenant du TPO», prévenait l'été dernier le SPF Santé publique, peu avant que l'oxyde de diphenyl triméthylbenzoyl phosphine – de son nom complet – soit interdit dans tous les cosmétiques d'Europe. Cette substance, utilisée notamment pour le durcissement des vernis à ongles, était jusqu'ici autorisée pour un usage professionnel, mais sa nature présumée toxique pour la reproduction a conduit l'UE à l'interdire le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Une interdiction découlant directement d'une modification d'un règlement européen avalisé en mai de la même année, concernant spécifiquement l'utilisation, dans les produits cosmétiques, de certaines substances classées comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).

Moins d'un an plus tard, voilà que le Parlement européen doit se prononcer

sur la simplification de certaines exigences et procédures applicables aux produits chimiques, dont les cosmétiques, via un sixième train de mesures d'allègement administratif (mesures dites «omnibus»). Paradoxal? Pas vraiment. La Commission européenne cherche à simplifier la donne pour les industriels européens afin de doper la compétitivité, cette simplification devant conduire à une économie d'environ 300 millions d'euros, tant du côté des entreprises que des Etats européens. Et pour le dossier omnibus VI, la Commission européenne s'est appuyée sur le règlement qui a conduit à l'interdiction du TPO pour justifier ces «simplifications», qui prévoit, sous certaines conditions, «la possibilité d'utiliser, dans les produits cosmétiques, des substances classées comme CMR de catégorie 1A (NDLR: effets avérés) ou 1B (effets supposés ou présumés)...»

Rendu public en janvier dernier, le projet de résolution rédigé par la Commission européenne et amendé par le Parlement illustre la bataille législative qui s'est jouée autour de ces substances potentiellement néfastes. Tout en laissant transparaître le poids de l'industrie cosmétique



**Le soin des ongles? Sans danger, selon la Commission.**



GETTY

sur la législation à venir. Par exemple, en ce qui concerne les produits dont seule l'inhalation comporterait un risque: la Commission estimait que ceux-ci ne devraient pas faire l'objet d'une interdiction puisqu'ils «sont principalement mis en contact avec les parties superficielles du corps humain (par exemple, l'épiderme, les systèmes pileux et capillaires, les ongles, les organes génitaux externes) et qu'ils ne sont pas ingérés, inhalés, injectés ou implantés dans le corps humain». Il en était de même pour «les produits cosmétiques utilisés

sur les lèvres, les dents ou les muqueuses de la cavité buccale ou les produits cosmétiques utilisés en spray qui ne sont pas destinés à être ingérés ou inhalés». Ce qui a fait bondir certains parlementaires, dont le centriste Pascal Canfin (Renew), pour lequel de nombreux produits du quotidien appliqués sur la peau, tels le rouge à lèvres ou le dentifrice, peuvent très facilement être ingérés ou respirés. Dans ces cas précis, le Parlement a tiré le frein à main, proposant que «ces substances restent soumises à l'interdiction». ...

**«Le contexte, c'est tout de même des scandales environnementaux comme l'usine 3M à Anvers.»**



Du 15 au 28 novembre 2026

## AU FIL DU MÉKONG

### De Siem Reap à Saigon sur le fleuve royal

Le Mékong est bien plus qu'un fleuve. Il est l'âme du Cambodge et du Vietnam, un fil conducteur entre civilisations anciennes et vie quotidienne animée. De Siem Reap à Ho Chi Minh City, vous naviguez entre temples majestueux, villages paisibles et villes marquées par l'histoire coloniale.

À Angkor Wat, les pierres racontent la grandeur de l'empire khmer. À Phnom Penh, palais et pagodes témoignent d'un riche passé royal. Plus au sud, marchés flottants et maisons traditionnelles révèlent le quotidien vibrant du delta. Avec Le Vif, vous vivez cette croisière dans un cadre élégant et intimiste, propice aux découvertes culturelles et aux rencontres. Un voyage qui vous plonge au cœur de l'Indochine, entre patrimoine, saveurs et douceur du fleuve.



#### LES POINTS FORTS :

- Croisière exclusive de Siem Reap à Saigon le long du Mékong
- Découverte des temples d'Angkor et du Palais Royal de Phnom Penh
- Navigation à bord du R/V La Marguerite 5\*, navire élégant et intimiste
- Excursions variées, conférences à bord et accompagnement francophone expert
- Conférencier **Jean-Michel Filippi**, linguiste et anthropologue (à bord à Phnom Penh)

#### COMMENT RÉSERVER ?

Consultez vite [levifvoyages.be/mekong](http://levifvoyages.be/mekong) et remplissez le formulaire d'option.  
Contactez Rivages du Monde pour plus d'infos au 02 899 75 44 ou [info@rivagesdumonde.be](mailto:info@rivagesdumonde.be)





GETTY

**Le rouge à lèvres, qui peut facilement être ingéré, n'est pas sans danger.**

### **... Accorder un meilleur délai aux fabricants**

Dans la même veine, la Commission proposait que «si des produits cosmétiques contenant (une substance) présentent un risque pour la santé humaine en raison d'une ingestion ou d'une inhalation accidentelle», celle-ci se contente de demander «un avis du CSSC (*NDLR: Comité scientifique pour la santé des consommateurs*)», ce dernier étant chargé de se prononcer «dans les meilleurs délais» sur «la sécurité de la substance concernée dans ces types de produits spécifiques». Barrage du Parlement pour lequel «la substance classée peut être utilisée dans ces produits cosmétiques lorsqu'elle a été évaluée par le CSSC et jugée sûre».

Les eurodéputés se sont parfois montrés plus accommodants que la Commission elle-même. Ainsi, lorsque l'utilisation d'une substance est interdite ou restreinte dans les produits cosmétiques, «les fabricants, importateurs, distributeurs et personnes responsables devraient disposer d'un délai approprié pour prendre les mesures nécessaires pour reformuler et réétiqueter leurs produits, retirer de la distribution et détruire les produits invendus non conformes aux nouvelles exigences», exposait la Commission, proposant de «prévoir des délais de douze mois pour la mise

sur le marché et de 24 mois pour la mise à disposition sur le marché.» Les parlementaires semblaient prêts, de leur côté, à accorder plus de temps aux fabricants: «18 mois pour la mise sur le marché et 36 mois pour la mise à disposition».

Signe que le débat a largement dépassé les clivages politiques habituels, la Commission européenne du Sénat français, qui penche à droite de l'échiquier, s'est prononcée, le 8 avril dernier, sur les conséquences de ces exigences et procédures en passe d'être revues à la baisse. Alertant notamment sur «les risques que ferait peser sur la sécurité sanitaire des consommateurs l'introduction d'une période de transition trop longue pour le retrait du marché de substances CMR», et incitant «à la plus grande prudence quant à l'introduction d'une exception au principe d'interdiction des substances CMR dans les produits cosmétiques en fonction des voies d'exposition». Y compris via «l'inhalation ou l'ingestion accidentelles de produits destinés à être utilisés sur la peau, qui devraient être systématiquement prises en compte dans l'évaluation du CSSC.»

Par ailleurs, les sénateurs français «s'opposaient» également «à la suppression de l'obligation de notification préalable à la mise sur le marché, six mois avant la mise sur le marché, s'agissant des produits contenant des nanomatériaux pouvant porter atteinte à la santé des consommateurs...» ...

**Alors que les réseaux sociaux inondent les ados de tutos beauté, il faut secouer l'opinion publique.**

## ... Dérégulation

Finalement, si le compromis qui doit être voté cette semaine en plénière prend en compte un certain nombre de garde-fous, les opposants au texte actent un pas en arrière inédit en matière de prévention. «Il y a eu des amendements dans les deux directions. Et in fine, le résultat de la négociation au Parlement est “meilleur” que la proposition initiale de la Commission. Mais cela reste un recul», déplore Saskia Bricmont, eurodéputée belge Ecolo, qui s'inquiète de ce que l'Europe ouvre «la boîte de Pandore de la dérégulation».

«Le contexte, c'est quand même des scandales environnementaux comme les contaminations au cadmium en France, ou le procès de l'usine 3M à Anvers (NDLR: impliquée dans un scandale aux PFAS)», rappelle cette habitante de Chièvres, dans le Hainaut, où des taux anormalement élevés de polluants éternels ont été découverts. Et qui estime donc que le moment pour lever le pied en matière de sécurité sanitaire est particulièrement malvenu. «On essaie de sensibiliser les gens, de faire circuler des pétitions, leur expliquer ce qui se passe, en tout cas au niveau politique. Personne n'a voté pour les produits chimiques. Les gens veulent qu'on sorte ça de leur quotidien.»

Mardi 21 avril, les Verts européens avaient monté, place de la Bourse à Bruxelles, un vrai-faux *pop-up store* intitulé *No cancer in my cosmetics*, où les passants étaient invités à faire analyser leurs propres produits et à les remplacer par des crèmes débarassées de substances potentiellement dangereuses. Alors que les réseaux sociaux des ados (et préados) sont inondés de tutos beauté/maquillage, Saskia Bricmont espère, comme d'autres, secouer l'opinion publique. Mais elle estime «faire face à un rouleau compresseur politique, poussé dans le dos par une industrie qui peut compter sur de puissantes campagnes de lobbying.»

## L'industrie aux abois

Le poids des lobbys sur l'évolution de la législation s'est fait sentir tout au long du processus législatif. Par souci de transparence, les rapporteurs de la Commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire, et de la Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, ont dû mentionner les contributeurs ayant participé à l'élaboration du projet de rapport sur



**Le vrai-faux *pop-up store* des Verts européens, monté place de la Bourse, à Bruxelles.**

la simplification visant la législation sur les produits chimiques. Côté cosmétique, on retrouve Cosmetics Europe –qui regroupe les poids lourds du secteur que sont LVMH, L'Oréal ou Procter & Gamble– comme «Ifra» (pour International fragrance association, l'association internationale du parfum) ou Aise (Association internationale de la savonnerie, de la détergence et des produits d'entretien).

En apparence, les industriels ont le sourire. Avant le vote en plénière sur le package omnibus VI (qui laissera place à une négociation entre les Etats membres et le Parlement), une demi-douzaine de lobbies se sont réjouis du compromis actuellement sur la table. «Les modifications votées par les commissions du Parlement européen maintiennent les normes de sécurité les plus élevées pour les produits cosmétiques destinés aux consommateurs, tout en visant à réduire les charges administratives et à renforcer la compétitivité», a déclaré John Chave, directeur de Cosmetics Europe, déplorant au passage la «multiplication, ces derniers mois, d'allégations fausses et trompeuses suggérant que les exigences de sécurité applicables aux cosmétiques seraient affaiblies dans le cadre révisé».

Mais l'essentiel est là, manifestement. «A mesure que la proposition omnibus VI progresse, les industries des cosmétiques, des parfums et des huiles essentielles soulignent que le rapport, à ce stade, reflète une approche équilibrée fondée sur la science et les données probantes. Elles appellent à une adoption rapide du rapport du Parlement européen ainsi qu'à des discussions constructives lors de la phase de trilogue, au cours de laquelle toute ambiguïté éventuelle du rapport du Parlement pourra être clarifiée», conclut, voilà quelques jours, cette communication groupée.

En coulisses, toutefois, le sourire ressemble plus à un léger rictus, voire à une franche grimace. Fin février dernier, Cosmetics Europe n'a d'ailleurs pas hésité à exprimer son mécontentement auprès du cabinet de Stéphane Séjourné, le commissaire français en charge de la stratégie industrielle européenne. D'après un résumé de l'entretien consulté par Le Vif, le principal lobby cosmétique a déclaré qu'il «espérait que le rapport du Parlement européen (NDLR: déjà paru à l'époque) proposerait une simplification supplémentaire des règles de l'UE applicables

## Les eurodéputés ont parfois été plus accommodants que la Commission elle-même.

aux cosmétiques, et non des modifications entraînant une charge administrative supplémentaire pour les entreprises». L'occasion de plaider sa cause sur d'autres législations, telle la directive sur le traitement des eaux usées, sur les déchets liés au packaging, ou même sur la déforestation, et de soumettre à la Commission une série de suggestions visant à réduire les contraintes réglementaires pour les entreprises qu'elle représente.

«C'est clairement un lobby qui se sent pousser des ailes. Il sait qu'au nom de la compétitivité, il a l'oreille de la Commission européenne et potentiellement une majorité au Parlement européen», observe Saskia Bricmont, pour qui le temps du *green deal* paraît désormais bien loin. «C'est au nom de la compétitivité que le pacte vert a été adopté. Ce qui est logique, car durabilité et compétitivité vont main dans la main. Mais aujourd'hui, la Commission fait l'inverse, portant un agenda de dérégulation de plus en plus assumé et décomplexé. Est-ce qu'elle a seulement chiffré les coûts pour la santé, pour la sécurité sociale?», s'interroge l'eurodéputée. «La réponse est non», tranche-t-elle. ●

**MON** **VLAN**  
**TICKET**  
**rtk** Travel Center **D'OR**

**Gagnez un voyage inoubliable!**

en partenariat avec **rtk** Travel Center, (-)

**et + de 5.000€ de cadeaux**



**CONCOURS GRATUIT** **Rendez-vous le 06 mai** dans votre journal **VLAN** ou sur [vlan.be/monticketdor](http://vlan.be/monticketdor)



Avec

